



## De sacrifices en sacrifices, jusqu'où irons-nous ??

**La Cour des Comptes évalue la Réforme du Statut du personnel de 2014 : « Des économies substantielles, mais non sans conséquences pour le personnel »**

Le rapport de la Cour des Comptes ([FR](#) – [EN](#)) qui vient d'être rendu public est édifiant.

Il y est établi officiellement et confirmé clairement et en détail l'étendue des sacrifices imposés au personnel en raison des réformes de 2004 et 2014 !

Ces sacrifices sont multiples et considérables!

L'impact négatif sur les rémunérations et encore plus sur nos pensions actuelles et futures est colossal !!

	2004	2006	2008	2010	2012	2014	2016	2018	2020		2059	2064
Réforme du statut de 2004	Économies sur les rémunérations et les pensions du personnel 8 milliards d'euros (prix de 2011)											
				Économies sur les pensions 24,8 milliards d'euros (prix de 2008)								
Révision de 2014 du statut						Économies sur les rémunérations et les pensions du personnel 2,7 milliards d'euros (prix de 2011)						
						Économies sur les pensions 19,2 milliards d'euros (prix de 2014)						
Adaptation plus faible en 2011 et 2012						Économies sur les rémunérations et les pensions du personnel 1,4 milliard d'euros (prix de 2011)						

Source: Cour des comptes européenne, sur la base des documents transmis par la DG BUDG et la DG HR.

Ce tableau comptabilise les économies massives réalisées sur le dos du personnel. Vous constaterez que les économies réalisées entre 2004 et 2020 sur les rémunérations et pensions s'élèvent à 12,2 milliards d'euros. Et le gain cumulé sur les pensions pour les années à venir s'élèvera à 44 milliards d'euros !!

Les états membres ont dépassé de très loin leurs objectifs de 1,5 milliards d'économies qui étaient annoncés pour la réforme forcée de 2014 !

Dans la déclaration de [presse de la Cour des Comptes](#), M. Pietro Russo auditeur chargé du rapport, met l'accent sur un point encore plus dramatique:

*«Les économies générées grâce au paquet 2014 dépassent les attentes, mais leurs répercussions sur les effectifs ne peuvent être occultées».*

*«Les mesures de réduction des coûts ont eu des implications négatives pour les ressources humaines tant du point de vue des conditions de travail que de l'attractivité des institutions de l'UE en tant qu'employeur.»*

Les auditeurs de la Cour des Comptes eux-mêmes établissent que l'objectif d'économie budgétaire a bien été atteint avec une réduction **« considérable »** des coûts. Par la même occasion ils reconnaissent et soulignent les impacts néfastes et multiformes des modifications statutaires sur le personnel des institutions européennes.

Le rapport établit que cette réforme aurait dû être mieux préparée et mise en œuvre pour en atténuer des impacts négatifs.

Dans leur rapport, ils recommandent à la Commission européenne, qui emploie environ la moitié de ce personnel, d'établir un plan de gestion des effectifs ; de renforcer sa surveillance et ses rapports sur les problèmes de ressources humaines ; et de procéder à une évaluation d'impact préalable à toute révision prochaine du statut.

Dans son rapport, la Cour des Comptes pointe du doigt une diminution notable de la satisfaction professionnelle liée aux conditions de travail :

1. *« Les résultats des enquêtes menées depuis 2014 montrent que le personnel considère que les conditions de travail se sont dégradées. Les résultats à une série de questions liées à la satisfaction au travail, au lieu de travail et à l'avenir professionnel sont désormais systématiquement moins bons qu'auparavant. »*
2. *« Ces mêmes enquêtes font apparaître que la Commission est globalement de moins en moins perçue comme une organisation qui se soucie du bien-être de son personnel, tandis que des inquiétudes croissantes se font jour quant à la charge de*

***travail. Près d'un tiers des membres du personnel de la Commission ont le sentiment que leur charge de travail n'est pas acceptable (27 % en 2016 et 31 % en 2018)... »***

La FFPE demande à la DG HR de prendre des mesures pour se conformer aux recommandations de la Cour des Comptes.

En particulier, après 5 ans d'application de la réforme et pour apprécier de manière concrète son impact, la FFPE demande à la DG HR de fournir les informations statistiques suivantes :

- Pourcentage de femmes et d'hommes à temps partiel,
- Pourcentage de jours maladie femmes/hommes,
- Analyse statistique par genre des congés maladie de longue durée et également des « burnout » ou dépressions, avant et après les réformes de 2014 et de 2004.

La FFPE demande à la DGHR de veiller à ce que les Directions Générales n'aggravent pas encore plus le désarroi de collègues par des actions de mise en œuvre forcée et vexatoire de modification des environnements de travail. L'exemple le plus flagrant actuellement est celui de l'entêtement du DG BUDG à imposer le passage en « openspace » alors que son personnel le refuse massivement et à trois reprises : 60% puis 70% puis 80% ont répondu aux consultations ne pas vouloir de telles conditions de travail.

Placer de force ces collègues dans des « openspace » sera source de démotivation, de diminution de la productivité, d'augmentation des absences longue durée. Il en résultera également une détérioration de l'esprit de corps et une déstructuration des services.

La Fédération se bat pour promouvoir un modèle de Service Public Européen dans lequel le personnel sera véritablement traité comme son capitale le plus essentielle. Nous appelons la Commission et les autres institutions à réfléchir et à adapter leur politique du personnel à cet effet.

**La Fédération**